

# Contrat de location meublé saisonnier – Appartement Joubert – Résidence Colline

Ce contrat de location est constitué des dispositions générales et des dispositions particulières. Les conditions générales sont reprises dans les conditions générales de vente mises en annexe de ce contrat, les conditions particulières seront précisées dans l'e-mail de confirmation (heure d'arrivée, options, autres).

Cette location est conclue entre la propriétaire :

Sophie Joubert

39 rue Etienne Marcel, Paris, 75001

Et le locataire :

M, Mme:.....

Adresse: .....

.....

Tel (mobile): .....

Email: .....

Nombre d'adultes (>18 ans): .....

Nombre d'enfants (<18ans): .....

Appartement loué :

Appartement N°26, Bâtiment E, 2<sup>e</sup> étage

Résidence Colline

Chemin de Saint Jaume, 66190, Collioure

Parking couvert N26

Période de location:

Du samedi .....

Au samedi .....

Soit ..... semaine(s)

Prix de la location et conditions

Prix total du séjour:..... €

Acompte:.....€ 25% du total

Solde:.....€ à régler 15 jours avant l'arrivée .

Dépôt de garantie : 500 €+caution ménage:50 € = 550 € à remettre par chèque à l'arrivée

La réservation prend effet à réception du contrat rempli et signé, et du paiement du dépôt de garantie

Signature :la propriétaire  
A Paris,

Signature : Le locataire: Fait à .....le ..../...../.....

*PS : Les conditions en annexe sont également à signer*